

LE BIENHEUREUX NOËL PINOT

Introibo ad altare Dei

Noël Pinot naît à Angers le 19 décembre 1747, dans le faubourg Bressigny. Seizième et dernier enfant de René Pinot, tisserand, et de Claude, née La Groix, il reçoit dans sa famille une bonne éducation chrétienne. Dans ce milieu, la foi reste vive ; les idées des Lumières ne sont pas venues l'affadir ou la pervertir.

Avant sa naissance, plusieurs de ses frères et sœurs sont déjà morts. Le jour où il naît, son frère Joseph meurt. Puis c'est Catherine le 13 février 1748 et une seconde Catherine le 4 août 1750. A huit ans, il perd sa sœur Jeanne le 11 juin 1756. Entre temps, la mort de son père le 15 avril 1756 oblige son frère Pierre, âgé de quatorze ans et demi, à reprendre le métier familial. Au milieu de ces deuils, l'ordination de son frère aîné René, dans les années 1750, et sa nomination comme vicaire aux Ponts-de-Cé sont pour sa jeunesse une consolation et une joie.

Le séminariste et le prêtre

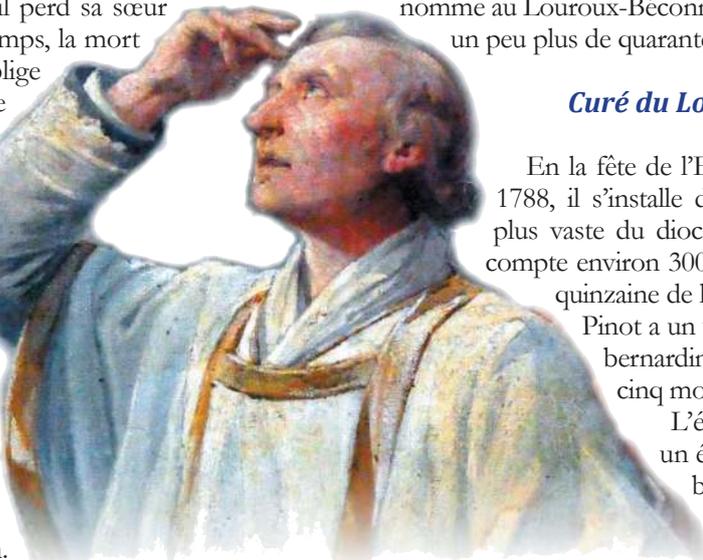
Le faubourg Bressigny dépend de la paroisse Saint-Martin. Dans l'école gratuite, on lui enseigne l'écriture, la lecture, la grammaire et le calcul. Puis il passe six années au collège d'Anjou, sur l'emplacement de l'actuelle mairie. Il y étudie notamment le latin, l'art oratoire et la poésie.

En 1765, il entre au petit séminaire Saint-Eloi dirigé par les sulpiciens, près de la tour Saint-Aubin. Deux ans plus tard, il reçoit les ordres mineurs. Devenu grand séminariste, il vit dans l'actuel Logis Barrault. Sa journée est ponctuée par l'oraison, la messe, la récitation du bréviaire et les cours de théologie. Il est ordonné vraisemblablement sous-diacre en décembre 1769, diacre au milieu de l'année 1770, et prêtre en décembre suivant, lors des Quatre-Temps de l'Avent.

Nommé vicaire à Coutures, il y reste deux ans (1774-1776). Il y baptise vingt-trois enfants, célèbre un mariage et cinq sépultures. Puis il est envoyé à Corzé où il demeure quatre ans (1776-1781). Au début de mai 1781, il revient à Angers comme



Plaque commémorative
au 128 de la rue Bressigny



aumônier à l'hôpital des Incurables. Il suit un cours de philosophie pour recevoir l'attestation et prend possession de sa charge auprès des malades le 28 juin 1781. Le 16 octobre, meurt sa sœur Claudine, puis le 28 octobre, sa mère, âgée de 76 ans. Ne demeure dans la maison paternelle que Pierre Pinot.

Sa fonction aux Incurables le rapproche de la maison familiale et de son frère, chapelain à la cathédrale d'Angers depuis 1775. Comme aumônier, aidé par cinq dames, il doit prendre soin de cent-vingt malades. Réputé rapidement comme un homme de paix, l'abbé Gruget témoigne : *Ce saint ecclésiastique était connu pour tel de toute la ville qui l'avait vu naître.*

A partir de novembre 1785, il suit les cours de l'Université d'Angers à la suite desquels il devient Maître ès arts le 6 février 1788. A la suite de la mort du curé, la collégiale Saint-Pierre le nomme au Louroux-Béconnais le 3 septembre 1788. Il a un peu plus de quarante ans.

Curé du Louroux-Béconnais

En la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix 1788, il s'installe dans sa paroisse. Elle est la plus vaste du diocèse, l'une des plus pauvres, compte environ 3000 habitants et regroupe une quinzaine de hameaux. Pour l'aider, l'abbé Pinot a un vicaire. Sur son territoire, les bernardins de Pontron sont réduits à cinq moines.

L'église du Louroux est dans un état convenable, mais le mobilier pauvre. Le presbytère lui est assez semblable. Les revenus montent à 4700 livres par an. Une bonne partie sert à nourrir les pauvres de la paroisse. L'abbé Noël Pinot ouvre rapidement un atelier pour confectionner des vêtements, distribués ensuite aux familles nécessiteuses. Son lointain successeur, l'abbé Brouillet, recueillera plusieurs témoignages de sa bonté. En 1789, il célèbre cent baptêmes, quatre-vingt-six sépultures et visite toutes les familles.

Face à la Révolution, insermenté et protestataire

Il a pu constater depuis ses études la progression des idées nouvelles, exprimées dans les cahiers de doléances. Face aux premiers événements de la Révolution, l'abbé Noël Pinot ne manifeste pas de réactions particulières. Par contre, la confiscation des biens ecclésiastiques le 2 novembre 1789, le refus de reconnaître les vœux monastiques le 13 février 1790, et les visites inquisitoriales des autorités civiles au monastère de Pontron et à la cure du Louroux-Béconnais l'ont de plus en plus inquiété. Ni l'assurance d'un traitement de 1200 livres pour les curés et de 700 livres pour leurs vicaires, ni le mandement irénique de Mgr de Lorry, évêque d'Angers, le 30 mai 1790, ne suffisent à le tranquilliser.

La loi du 24 juillet 1790 accroît ses inquiétudes. La Constitution civile du clergé impose l'élection des évêques par tous les citoyens du département, et des curés par ceux de la paroisse. De plus, l'Assemblée prescrit le 27 novembre 1790 la prestation d'un ser-



Signature de l'abbé Pinot sur un registre de Coutures (Arch. dép. de M. & L.)

ment à tout le clergé. A Angers, sur les 73 ecclésiastiques, tous refusent sauf trois. Au Louroux-Béconnais, le maire avise l'abbé Pinot qu'il doit le faire avant le 23 janvier 1791. Son vicaire, l'abbé Mathurin Granger, et la plupart de ses confrères des environs sont disposés à le prêter. Au contraire, comme ceux de La Cornuaille et de Belligné, il s'y oppose. Le dimanche 23 janvier, à la fin de la messe, son vicaire prête le serment, tandis que l'abbé Pinot s'y refuse catégoriquement.

Au début février, tous les biens matériels des bernardins et de la paroisse sont en vente. Beaucoup plus grave, le 5 février, le sceptique curé de Beaufort, Hugues Pelletier est élu « évêque de Maine-et-Loire ». Il reçoit le 13 mars une apparence de consécration de Gobel, nouvel « évêque de la Seine ».

Le dimanche 27 février, l'abbé Noël Pinot donne les raisons de son refus du serment et signifie sa protestation. Il le fait au nom de sa conscience et de la vérité qu'il doit aux fidèles du Seigneur. La municipalité le dénonce au département comme un fanatique, un perturbateur du repos public et réclame son arrestation. Conscient des persécutions qui l'attendent, l'abbé Noël Pinot invite les enfants de chœur à se confesser et avance au lendemain la première communion de l'un d'eux.

Emprisonné, errant et proscrit

Le vendredi 4 mars au soir, le tribunal d'Angers ordonne son arrestation et celle de Rougeon, un de ses soutiens. Dès le samedi matin, ligoté sur le bidet, il est conduit jusqu'à la prison d'Angers. Malgré sa situation et les propos haineux, et au contraire la tristesse de ceux qui le reconnaissent, il est *content et satisfait de souffrir pour la religion et de se voir dans le cas de la confesser publiquement*. En Maine-et-Loire, il est le premier prêtre insermenté fait prisonnier. Il reçoit la visite de Mgr de Lorry, des ecclésiastiques et de nombreux fidèles de la ville. Il est bientôt jugé et condamné à *se tenir éloigné, pendant deux ans, à la distance de huit lieues de la paroisse du Louroux*. Sur appel de l'accusateur public, le Directoire d'Angers ordonne la révision du jugement. Ayant le choix du tribunal appelé à le rejurer, il opte pour celui de Beaupréau où il arrive début avril. Emprisonné au château, il bénéficie de certains aménagements, mais perd la liberté de célébrer la messe et de communier. Dieu seul lui reste. Il apprend le départ de Mgr de Lorry et la condamnation par Pie VI de la Constitution civile du clergé les 10 mars et 13 avril. Le pape félicite les prêtres persécutés d'être restés *inébranlables dans la doctrine évangélique et apostolique*. Il apprend avec joie que presque tous les prêtres jureurs du voisinage du Louroux et son propre vicaire se rétractent. Plusieurs fidèles pourvoient à sa nourriture. Le nouveau procès à Beaupréau se contente de confirmer la sentence de celui d'Angers.

Il reste cependant en liberté surveillée. Malgré l'interdiction d'habiter Angers, il retourne à l'hôpital des Incurables. Mais face à l'aggravation de la surveillance et des persécutions, il gagne et séjourne trois semaines au presbytère de Corzé. Revenu à Beaupréau, il y est dénoncé le 25 juillet par le curé jureur Coquille. Comme d'autres prêtres insermentés, l'abbé Pinot célèbre clandestinement la messe autour de

Beaupréau. Au mois d'août, arrive l'abbé Simon Gruget avec qui il récite l'office divin. Sur un faux bruit d'amnistie générale, il retourne au Louroux mais il reprend rapidement la direction des Mauges. Désormais, comme ses confrères résistants, il se déguise en paysan. De décembre 1791 à juin 1793, il accomplit ainsi son ministère.

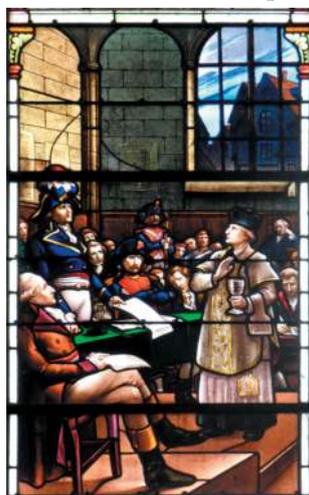
Le 1^{er} février 1792, le département oblige tous les prêtres insermentés à se regrouper au chef-lieu. 377 d'entre eux obéissent et sont bientôt emprisonnés ; à partir du 26 août, 271 sont déportés en Espagne. L'abbé Pinot qui ne

s'est pas livré à l'ennemi sait qu'il risque maintenant la mort. Au sud de Beaupréau, il exerce son ministère à Saint-Macaire et jusque dans les Deux-Sèvres. C'est le temps des messes clandestines, des rendez-vous dans un bois ou dans une ferme. La première protestation contre les persécutions commence par la prière et s'exprime ensuite dans ce cri : *Rendez-moi mon Dieu !* La guerre de Vendée débute alors dans le canton de Beaupréau. Les victoires des Vendéens permettent à l'abbé Pinot de regagner le Louroux. Le lundi 24 juin 1793, en la fête de saint Jean-Baptiste, il y célèbre la messe. Le dimanche suivant, pour la dernière fois, il y chante la grand-messe. Dans

son sermon, il condamne le nouveau serment, celui de Liberté-Égalité, que deux bernardins de Pontron se sont crus autorisés à prêter. La défaite de Nantes l'oblige de nouveau à se cacher.

Le 23 août 1793, les autorités révolutionnaires du Louroux-Béconnais ordonnent de le rechercher. Il décide alors de se camoufler aux extrémités de la commune. De là, il poursuit son ministère dans les communes avoisinantes. Il réussit même à l'exercer en plein centre du Louroux. Au hameau de Piard, chez les Lelarge, il échappe à une perquisition, caché sous une lessiveuse. Près du bourg, une autre fois, à l'approche des gardes nationaux, les Gillot le dissimulent dans un râtelier, sous le foin. L'abbé Pinot fait faire à plusieurs enfants leur première communion à la ferme des Foucheries ou à la Glénaie. Plusieurs familles veillent sur sa sécurité et ses déplacements. Nombreux sont les hameaux du Louroux-Béconnais qui ont gardé longtemps mémoire de son passage.

La Révolution se transforme de plus en plus en Terreur. Le décret du 21 octobre 1793 punit de mort tout prêtre insermenté non expatrié. A Angers, la Terreur est exercée par Francastel. Sitôt arrivé, ce dernier fait dresser place du Ralliement une guillotine, à l'emplacement du maître-autel de la collégiale Saint-Pierre. C'est à cet endroit que l'abbé



L'arrestation, le départ pour Angers et le procès (Vitreaux de l'église du Louroux-Béconnais).

Pinot a été nommé au Louroux-Béconnais. Dès le 30 octobre, les exécutions de prêtres commencent. Les dénonciations deviennent courantes. Les mouchards abondent.

Cette situation ne diminue pas le zèle de l'abbé Pinot. Au mois de janvier, il apporte les derniers sacrements à un paroissien de La Cornuaille et se rend au village de La Haye pour un mourant, le métayer Perrot. Prévenu par un mouchard, la garde du Louroux-Béconnais arrive trop tard. L'abbé Pinot est déjà reparti. Mais il sait que l'heure approche où il sera trahi et livré. En attendant, il est réduit à la plus grande pauvreté : quelques linges, des ornements sacerdotaux, un calice et une ardoise pour pierre d'autel. Le vendredi 7 février 1794, il célèbre sur la commune de Saint-Sigismond. Retourné à la Milanderie, on le conduit à la maison des Peltier-Tallandier. Il y passe la journée du samedi.

Trahi et livré

Le soir, dans le jardinet, il est repéré par un ouvrier charpentier, Niquet, qui a naguère bénéficié de ses aumônes. Attiré par la prime des 100 livres pour celui qui livre un prêtre in-scrémenté, Niquet court au bourg du Louroux pour prévenir la garde nationale. Elle part aussitôt vers la Milanderie. La maison est bientôt cernée. Ils frappent. L'abbé Pinot s'allonge dans une longue huche. La troupe entreprend son inspection. A la fin, le lieutenant Robin soulève le couvercle de la huche et ayant aperçu l'abbé Pinot, le referme et s'assoit dessus. Mais Niquet a remarqué le trouble du lieutenant. Il ouvre le coffre. L'abbé Pinot est découvert. On lui lie les mains. Comme le Christ, il reçoit injures, crachats et coups. Au corps de garde, on découvre les saintes hosties qu'il a malheureusement conservées dans une custode. Les gardes, comme cela arrive lorsqu'on distribue la Communion dans la main, se les donnent les uns aux autres. Il passe la journée du dimanche dans l'auberge du village d'où il est tiré pour être interrogé par le citoyen Bidon, juge de paix du canton. Lors de l'interrogatoire, l'abbé Pinot parvient à innocenter la veuve Peltier-Tallandier de toute complicité. Quant à lui, le citoyen Bidon, plus par lâcheté que par conviction révolutionnaire, commande de le conduire devant le Comité



La Milanderie, lieu de l'arrestation

révolutionnaire d'Angers. Il l'envoie à la mort. Le lundi 10 février, les paroissiens sont nombreux à assister à son départ. A Marie Barrault, il remet son chapelet. Puis la troupe



Le martyre
(Vitrail du Louroux-Béconnais)

prend la route. Elle arrive à Angers, par la porte Saint-Nicolas où l'abbé est revêtu de sa soutane pour être désigné aux moqueries publiques. Est-ce pour faire oublier le silence qui quelques heures plus tôt a accompagné le cortège des 73 victimes emmenées au Champ-des-Martyrs pour y être fusillées et qui chantaient des cantiques ?

Le second procès

Conduit directement devant le Comité révolutionnaire, il est inscrit comme *très contre-révolutionnaire* et incarcéré à la prison où il avait été enfermé en 1791. Mais il y est moins bien traité, ne recevant qu'un mauvais pain et de l'eau. Alors qu'il aurait dû être jugé immédiatement, un conflit entre la Commission militaire et le Comité révolutionnaire d'Angers suspend l'activité des tribunaux. Aucune exécution capitale n'a lieu du 7 au 20 février. Mais le vendredi 21, l'abbé Noël Pinot est tiré de sa prison et conduit un peu après 10 heures devant la Commission militaire.

Elle siège dans la chapelle désaffectée des Jacobins, là où étudiant en théologie, l'abbé Pinot avait assisté à la messe de rentrée universitaire. Ce jour-là, le citoyen Félix, président, se fait remplacer par le citoyen Roussel, vice-président. Il est entouré des citoyens Hudoux, Morin, Obrumier et Vacheron.

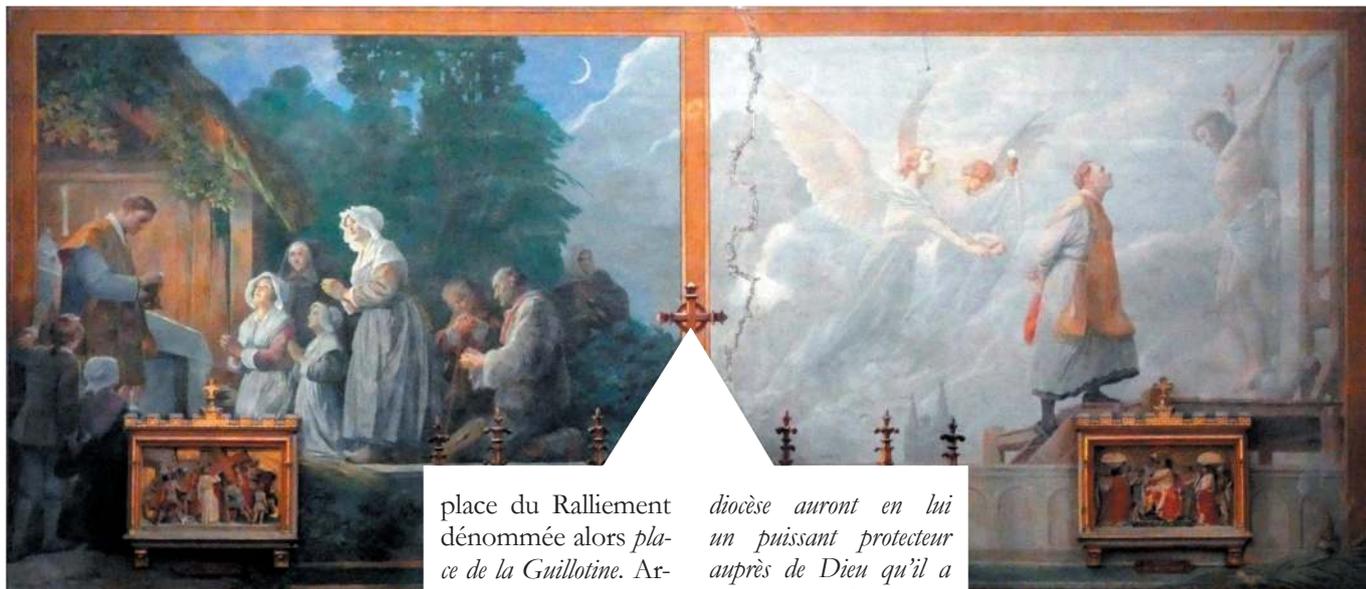
L'interrogatoire est très rapide. Aux questions sur ses activités, l'abbé Pinot répond qu'il ne s'est pas exilé car il *voulait instruire sa paroisse, dont Jésus-Christ, qui est Dieu, l'avait chargé*, que les preuves de sa mission sont sa nomination dans la paroisse du Louroux *que l'Eglise seule pouvait lui ôter*, qu'il s'est retiré au Louroux depuis un an environ pour continuer d'y expliquer la doctrine chrétienne, qu'il s'est caché dans les granges, maisons et autres lieux, sans donner aucun nom et qu'il n'a pas prêté le serment parce que sa conscience ne le lui permet pas.

Le jugement suit aussitôt. Il est déclaré coupable d'avoir eu des relations avec les *brigands de la Vendée*, d'être revenu au Louroux pour y prêcher la guerre civile et détruire la Liberté et l'Égalité. En tant que prêtre non assermenté, il est, comme ses confrères, considéré responsable des malheurs de la Vendée et de la mort des soldats républicains. Aussi, il est condamné à mort et à être exécuté dans les vingt-quatre heures.

A la fin de l'audience, le citoyen Roussel lui demande, par haine ou dérision, s'il lui plairait d'être guillotiné avec ses habits sacerdotaux. L'abbé Pinot accepte avec empressement cette proposition. Puis il est aussitôt ramené à sa prison. Il est midi.

La messe sur l'échafaud

Vers deux heures et demie, il est tiré de son cachot pour se préparer. Il revêt sa soutane et les ornements sacerdotaux. On lui lie les mains dans le dos. Escorté par les gardes et au son du tambour, l'abbé Noël Pinot est conduit



place du Ralliement
dénommée alors *place de la Guillotine*. Arrivé place du Pilon,

diocèse auront en lui un puissant protecteur auprès de Dieu qu'il a tant aimé pendant sa vie,

au lieu de s'y rendre directement, le cortège fait un détour par la rue des Poëliers, la rue Saint-Laud, et arrive par la rue Chaussée Saint-Pierre. L'abbé Simon Gruget, caché près de la place du Ralliement, rapporte : *Le martyr pria dans un profond recueillement. Sa figure était calme, et son front serein rayonnait de la joie des élus. On suivait sur ses lèvres les cantiques d'action de grâces. C'était un vendredi et trois heures étaient passées...*

et pour lequel il s'est glorifié de souffrir et de mourir. Au XIX^e siècle, paraissent les premières biographies. Un Célestin Port, peu enclin à l'évoquer, ne l'ignore pas totalement. Au début du XX^e, des études plus historiques permettent de préparer sa béatification.

Lorsqu'il débouche sur la place de la Guillotine, la Commission militaire installée à l'hôtel Lechalas, devenu ensuite *La Belle Jardinière*, est montée au balcon. Le citoyen Roussel n'est pas parmi eux. Arrivé et debout au pied de l'échafaud, là où se trouvaient deux ans plus tôt les marches et l'autel, l'abbé Noël Pinot a-t-il récité les prières au bas de l'autel ? La preuve écrite n'existe pas, mais sa joie d'être revêtu des ornements sacerdotaux, sa fidélité à la messe et toute son attitude le suggèrent suffisamment. *Introibo ad altare Dei !* En tout cas, il s'offre réellement comme le Christ, son divin Maître, en holocauste à la gloire de Dieu le Père.

Mgr Joseph Rumeau, évêque d'Angers (1898-1940), institue un tribunal diocésain qui reconnaît qu'il est mort en haine de la foi. En mars 1919, sa cause est introduite à Rome. Le 1^{er} octobre 1926, Pie XI proclame que l'on peut procéder à sa béatification. Dans sa lettre *Fortissimos inter*, il affirme qu'il doit être considéré comme un vrai martyr. La cérémonie a lieu le 31 octobre suivant, le jour de la première fête du Christ-Roi. Devant et dans la basilique Saint-Pierre, plusieurs tableaux représentent la vie du martyr.

C'est maintenant son tour. Le citoyen Hudoux donne le signal. L'abbé Noël Pinot monte les marches. On lui enlève sa chasuble. Le bourreau Dupuy, qui reçoit 30 livres pour chaque exécution, le couche sur la planche. De sa fenêtre, l'abbé Gruget l'absout et le bénit. Le couperet tombe et tranche la tête du martyr. *Consummatum est.*

Son culte a souffert de la crise de l'Église. Sa statue ne suscite plus autant d'attention qu'au temps de son érection. Cependant, grâce aux fidèles de la messe traditionnelle, son culte demeure vivant. Le Père Michel André l'a ravivé en plaçant son association sous son patronage. Le titre de son bulletin, *Introibo*, associe son martyre à l'attachement à la messe traditionnelle et à la nécessité de la défendre, au besoin en versant son sang, comme le rappelait l'abbé Pagliarani : *Celui qui n'est pas prêt à verser son sang pour cette messe n'est pas digne de la célébrer* (23 juillet 2021).

Les Commissaires lancent l'habituel *Vive la République !* et quittent l'hôtel Lechalas pour aller rédiger leur procès-verbal. Roussel ne le signe pas. Onze jours plus tard, on le trouve mort dans sa chambre. Son cadavre infecte l'appartement. On découvre alors que c'est un prêtre de Paris, assermenté puis 'déprêtié'.

Appel à la prière pour sa canonisation

Quant au corps de l'abbé Pinot, sa tête et son tronc sont jetés dans une fosse commune. La justice révolutionnaire s'acharne sur tous ceux qui l'ont aidé. Le 12 avril 1794, au Louroux, sur décision du citoyen Bougère, quarante et un hommes sont conduits dans les prisons d'Angers. Plusieurs périront sur l'échafaud ou au Champ-des-Martyrs.

L'abbé Noël Pinot demeure une lumière pour tous ceux qui sont fidèles à la messe traditionnelle. Il monte à l'échafaud, revêtu des habits sacerdotaux, considérant qu'il va célébrer sa dernière messe. Le répons *Ad Deum qui laetificat juventutem meam* (Au Dieu qui réjouit ma jeunesse) n'a-t-il pas pris pour lui tout son sens ? Au milieu des nombreux deuils familiaux, la foi en Dieu, le sacerdoce de son frère et sa propre vocation n'ont-ils pas été toute sa consolation et sa joie ?

Père Paul Cocard

La béatification de 1926

L'abbé Simon Gruget (1751-1840) écrivait : *Il faut espérer que l'Église un jour le mettra au rang de ses martyrs, et que les fidèles de ce*

Bibliographie :

Abbé Simon Gruget, *Mémoires et journal*, p.74-75 ♦ Mgr Francis Trochu, *La vie du bienheureux Noël Pinot, martyr*, A.N.P., 170 p.

En haut de page : La messe dans les bois et le martyre du Bx Noël Pinot (fresque de l'église Saint-Joseph d'Angers).